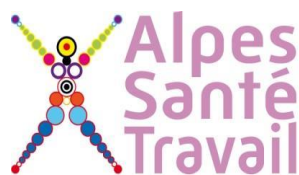


PROJET DE SERVICE 2019-2023



Fiche Action N° 3 :

« De l'évaluation à la maîtrise des risques chimiques »

Référence au PRST : oui non

↳ Si oui, à quel objectif : III. Cibler les risques prioritaires

Action CPOM : oui non

Pilote : Christian POHREN, Donia JAOUADI

1. Contexte et enjeux de la démarche

Action nouvelle ou Suite d'une action antérieure

En 2017, un bilan des actions menées depuis 25 ans vis-à-vis du risque chimique a révélé des insuffisances, essentiellement :

- des recensements réalisés de manière systématique et exhaustive, ne conduisant pas toujours à des conseils de prévention aux entreprises adhérentes,
- ces mêmes recensements nécessitant des recherches lourdes et chronophages pour les assistants,
- une difficulté croissante à obtenir les renseignements de la part des fournisseurs, en particulier la composition complète des produits,
- le constat que les entreprises adhérentes (TPE et PME essentiellement) étaient peu nombreuses à réaliser une évaluation du risque chimique et encore moins à l'inclure dans le document unique d'évaluation des risques professionnels,

tout ceci dans un contexte de forte évolution de la législation pendant la dernière décennie.

Ce constat a conduit sur l'année 2018 à une mise en cohérence de nos actions de prévention du risque chimique; l'objectif étant de ne plus se limiter à une évaluation du risque chimique basée sur le recueil d'information (FDS et/ou composition complète) visant à l'exhaustivité, mais de mener des actions de prévention secondaire ou primaire permettant une intervention ciblée.

2. Objectif poursuivi

La mise en cohérence de nos interventions de prévention en matière de risque chimique s'appuie sur sept actions identifiées pouvant être menées indépendamment ou en combinaison, en parallèle ou successivement au sein d'une entreprise :

1. Accompagner l'entreprise adhérente dans l'évaluation du risque chimique :
 - **action nouvelle à développer en priorité dans les TPE-PME**
2. Réaliser une étude toxicologique
 - Action existante à maintenir
3. Réaliser une étude des postes de travail sous l'angle du risque chimique
 - **Action existante, mais à développer**
4. Préciser la nature de la pollution atmosphérique du milieu de travail
 - Action existante
 - **Screening à développer**
5. Assurer le suivi biologique des expositions professionnelles
 - **Action existante à développer dans un but de pratique courante**
6. Réaliser une étude ergotoxicologique
 - **Action à déployer sur la base de compétences futures à introduire dans le service**
7. Conseils en suppression ou substitution de produits toxiques
 - **Action à déployer sur la base de compétences futures à introduire dans le service**

Pour l'ensemble des actions, les indicateurs seront le nombre d'interventions demandées par les médecins et le nombre d'interventions réalisées

3. Descriptif synthétique de l'action

Moyens à mettre en œuvre

- Voir annexes : page 3 et suivantes

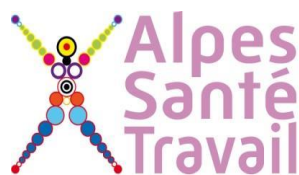
Périmètre de l'action

- Ensemble des entreprises adhérentes où existe une exposition des salariés à des agents chimiques dangereux

Méthode de communication

- Information aux équipes pluridisciplinaires du service
- Réalisation d'une plaquette d'information aux entreprises

PROJET DE SERVICE 2019-2023



Fiche Action N° 3 :

« De l'évaluation à la maîtrise des risques chimiques »

Référence au PRST : oui non
↳ Si oui, à quel objectif : III. Cibler les risques prioritaires
Action CPOM : oui non

Pilote : Christian POHREN, Donia JAOUADI

4. Pilote(s)

- Christian POHREN, médecin du travail
- Donia JAOUADI, technicienne de prévention « toxicologie et hygiène industrielle »

5. Publics concernés

- Employeurs des entreprises adhérentes concernés par le risque chimique
- Salariés exposés à des agents chimiques dangereux
- Médecins et infirmières du service
- Techniciennes et assistantes « prévention des risques » et « toxicologie et hygiène industrielle »

6. Calendrier

- Déploiement du projet :
 - 26 Mars 2018 : présentation en CMT
 - 4 juin 2018 : formation de l'équipe « THI »
 - 10 Juin 2018 mise en place de la nouvelle demande d'intervention
 - 12 Juin 2018 : présentation au Comité de pilotage
 - 12 juin 2018 : information des médecins et infirmières en réunion du pôle clinique
 - Septembre 2018 : Envoi d'une information écrite à tous les médecins et infirmier.e.s expliquant la démarche et la nouvelle demande d'intervention
- 2019 : Formation complémentaire et individualisée des intervenants « THI » et des IDEST
- Janvier 2019 : mise en place de l'action « accompagnement des entreprises »
- 2019-2020 : développement des actions « nouvelles » :
 - o Accompagnement des entreprises dans l'évaluation du risque chimique
 - o Etudes de postes de travail
 - o Screenings atmosphériques
 - o Surveillance biologique des expositions professionnelles
- 2020 : embauche d'un ingénieur.e « risque chimique » ou « toxicologie » et mise en place des actions n°6 et n°7

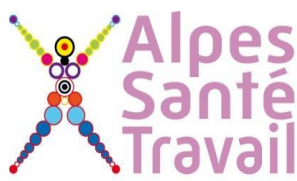
7. Critères d'évaluation

Respect du calendrier
Suivi des indicateurs
Harmonisation à l'échelle du service

8. Bilan de l'action

Suite à donner oui non
Si oui laquelle ?

S
U
I
V
I

	PROJET DE SERVICE 2019-2023
	Fiche Action N° 3 :
	« De l'évaluation à la maîtrise des risques chimiques »
	Référence au PRST : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non ↳ Si oui, à quel objectif : III. Cibler les risques prioritaires Action CPOM : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Pilote : Christian POHREN, Donia JAOUADI	

Action n°1 : Accompagner l'entreprise adhérente dans l'évaluation du risque chimique

L'évaluation du risque chimique est de la responsabilité de l'employeur selon le code du travail, mais reste difficile à mettre en œuvre, en particulier dans les TPE-PME, par manque de temps, de connaissance, ou par sous-estimation du risque lui-même.

- Objectifs de l'action :
 - sensibiliser l'employeur à la maîtrise des risques chimiques
 - accompagner l'entreprise dans sa démarche d'évaluation
 - sensibiliser et former les salariés
- Moyens matériels et humains dégagés par le SIST
Action pouvant être menée par les trois assistantes santé travail « Toxicologie Hygiène Industrielle » (éventuellement par des infirmières après formation spécifique)
 - se déclinant en
 - sensibilisation aux risques chimiques vis-à-vis de l'employeur ou son représentant en utilisant un support de présentation élaboré sur PWP (temps de présentation environ 1/2h)
 - accompagnement de l'entreprise dans la mise en place de l'évaluation du risque chimique par SEIRICH (aide méthodologique, mise en place du logiciel SEIRICH)
 - sensibilisation des travailleurs aux risques chimiques en utilisant un support de présentation élaboré sur PWP (temps de présentation environ 45 mn)

Action n°2 : Réaliser une étude toxicologique

L'évaluation du risque chimique, même inscrite dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et accompagnée d'un plan d'actions, est souvent insuffisante, en particulier du fait des limites des fiches de données de sécurité. Notre action vise à identifier les dangers liés à l'utilisation des produits chimiques et de conseiller l'entreprise sur des actions de prévention.

- Objectifs de l'action
 - Identifier les risques pour la santé des travailleurs à partir du recensement des produits utilisés et de la connaissance de leur composition la plus complète possible (par interrogation des fournisseurs)
 - Émettre des préconisations de prévention primaire
- Moyens matériels et humains dégagés par le SIST
Action pouvant être menée par les trois ASST « THI »
 - se déclinant en :
 - Recensement, identification des agents chimiques dangereux, préconisations de maîtrise du risque et de surveillance de l'état de santé
 - EVARIST ou autre logiciel à orientation toxicologique

Action n°3 : Réaliser une étude des postes de travail

De la même manière que l'action précédente, l'identification des dangers liés à l'utilisation de produits chimiques peut être menée sur un poste de travail spécifique, le plus souvent à l'issue du constat de pathologies ou de la réception de plaintes des salariés.

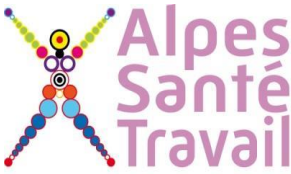
- Objectifs de l'action :
 - Identifier les risques pour la santé des travailleurs à partir de la connaissance des agents chimiques dangereux utilisés et de leur mode d'utilisation
 - Émettre des préconisations de prévention primaire adaptée au niveau du poste de travail
- Moyens matériels et humains dégagés par le SIST
Action pouvant être menée par les trois ASST « THI »
 - se déclinant en :
 - Identification des agents chimiques dangereux au poste de travail et analyse de leur mode d'utilisation
 - EVARIST ou autre logiciel à visée toxicologique

Action n°4 : Préciser la nature de la pollution atmosphérique du milieu de travail

La connaissance de la composition des produits utilisés en milieu de travail n'est pas toujours suffisante ou pertinente pour apprécier l'exposition des travailleurs : situations de multi-expositions, contact avec des produits de dégradation ou de décomposition thermique,....

Il est souvent nécessaire d'évaluer la composition et la nature de la pollution par prélèvement atmosphérique et analyse, soit qualitative, soit quantitative.

- Objectifs de l'action :
 - Identifier les polluants présents dans l'atmosphère du lieu de travail
 - Proposer une méthode de surveillance :

	PROJET DE SERVICE 2019-2023
	Fiche Action N° 3 :
	« De l'évaluation à la maîtrise des risques chimiques »
	Référence au PRST : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non ↳ Si oui, à quel objectif : III. Cibler les risques prioritaires Action CPOM : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Pilote : Christian POHREN, Donia JAOUADI

- soit par mesure de la concentration atmosphérique du polluant en référence à la VLEP
 - soit par surveillance biologique
 - soit par la combinaison des deux méthodes
- Moyens matériels et humains dégagés par le SIST
Action pouvant être menée par les quatre ASST « THI » et le technicien en métrologie pour le screening atmosphérique, ou par le technicien en métrologie pour la mesure de concentration des polluants atmosphériques
- Utilisation de notre propre matériel pour le prélèvement (pompes, étalonnage,...)
 - Collaboration avec le laboratoire de toxicologie du CHU de Grenoble pour les analyses

Action n°5 : Assurer le suivi biologique des expositions professionnelles

A partir de l'identification de substances présentes dans l'atmosphère des lieux de travail, il est proposé au médecin et à l'infirmière ayant la charge du suivi des salariés de l'entreprise la mise en place d'un suivi biologique de l'exposition conformément à la recommandation de la Haute Autorité de Santé de mai 2016.

En parallèle, des actions collectives ont permis d'élaborer des protocoles de suivi médico-professionnel comprenant la surveillance d'indicateurs biologiques d'exposition (IBE) pour plusieurs métiers : garages (carrossiers, peintres, mécaniciens), soudeurs, industrie du polyester.

- Objectifs de l'action
- Surveiller le niveau de pollution par la mesure de l'imprégnation de l'organisme des salariés exposés
 - Prévenir suffisamment tôt des atteintes à la santé
- Moyens matériels et humains dégagés par le SIST
Action menée par les médecins (définition des indicateurs biologiques d'exposition à utiliser,...) et les infirmières, celles-ci étant pilotes de l'action
- plan de prélèvement
 - recueil des prélèvements urinaires (rarement sanguin)
 - rédaction de la fiche de renseignements médico-professionnels
 - mesure de la concentration de métabolites spécifiques en référence à des valeurs biologiques de référence (VBR)
 - rendu individuel des résultats à chaque salarié et collectif anonymisé à l'entreprise

Action n°6 : Réaliser une étude ergotoxicologique

De façon plus élaborée, il peut être nécessaire d'étudier le risque chimique en relation avec l'analyse de l'activité de travail.

- Objectifs
- Identifier les risques pour la santé des travailleurs à partir de la connaissance des agents chimiques dangereux et de l'activité de travail
 - Émettre des préconisations de prévention primaire (ergonomie de correction ou de conception)
- Moyens matériels et humains dégagés par le SIST
- Cette action est en développement et pourra s'appuyer sur les IPRP « expert » du service, en particulier ergonomes.

Action n°7 : Supprimer des produits toxiques

La mise en évidence de produits toxiques, en particulier CMR (cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques) conduit à une action de conseil vis-à-vis de l'entreprise adhérente

- Objectifs
- Après identification de produits ou substances toxiques et/ou CMR, proposer une action visant à la suppression du toxique identifié
- Moyens matériels et humains
- Action menée par certains médecins au sein du service
- Suppression dans le cadre du processus de production
- Remplacement par une substance moins dangereuse
- devant s'appuyer à terme sur les compétences d'un ingénieur en toxicologie